

Le Mot du Maire

Voici un résumé des douze délibérations prises, à l'unanimité, le 31 octobre dernier, par les membres – présents et représentés - du Conseil municipal.



En premier lieu, nous avons adopté le rapport d'activités ainsi que le compte administratif 2016 de notre communauté d'agglomération. De plus, nous avons approuvé la modification des statuts de Terre de Provence, qui prendra, en 2018, la compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Nous avons fait de même pour le rapport annuel du SIVOM Durance-Alpilles, concernant le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Qui plus est, nous avons renouvelé la convention établie avec ce syndicat, pour l'entretien de notre éclairage public, pour un tarif de 16,79€ TTC par point lumineux.

D'autre part, nous avons reconduit notre participation auprès de l'école municipale de musique de Saint-Andiol. Nous ne pouvons que vous inciter à vous y inscrire, notre municipalité prenant à sa charge 20 % du coût de la cotisation annuelle.

S'agissant de notre programme de travaux, nous en avons modifié la programmation dans le cadre de notre contrat départemental de développement et d'aménagement, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire totale de 2.169.890€ HT subventionnée à hauteur de 80 %. Nous avons ainsi reporté les crédits prévus pour la construction d'un local à usage de commerce sur les travaux de réhabilitation de notre salle polyvalente et repoussé d'un an la réfection de notre église. Ce sont donc 450.000€ HT d'investissements qui sont inscrits pour 2018.

Toujours en matière d'investissement - et suite à l'accord, de la part de notre Conseil départemental, d'une aide de 70 % - nous allons procéder à l'acquisition de la propriété PIGAGLIO. Mme PIGALIO et ses deux enfants y étant favorables, nous paierons en trois fois cet achat, soit 200.000€ en 2017, 200.000€ en 2018 et 170.000€ en 2019. Je tiens ici à remercier grandement la famille PIGAGLIO pour ce geste !

Dans un tout autre domaine, nous avons instauré, conformément à la loi, un nouveau régime indemnitaire pour nos agents municipaux de la filière technique.

D'autre part, la commune de Saint-Andiol ayant décidé d'assurer en interne l'accueil des enfants au centre de loisirs le mercredi, en lieu et place de l'association Familles Rurales, nous avons validé un nouvel avenant avec cette dernière.

Enfin, nous avons décidé de louer, à compter du 1^{er} janvier prochain, la maison que la commune possède au 3 rue Benoît Labre, à Mme Nathalie DE BENEDETTI et M. Guillaume BERNELIN, moyennant un loyer mensuel de 715€.

Pour clore ce « Mot du maire », je vous invite à venir nombreux :

- le samedi 18 novembre, à 20h30 à la salle polyvalente, pour le grand loto de notre comité des fêtes,
- le samedi 2 décembre, à partir de 10h, sur la place de la mairie, pour les nombreuses animations du Téléthon.

Je compte sur vous !

Verquières, le 11 novembre 2017